

Pouvoir d'emprunt

Il fut un temps au cours de l'histoire du Parlement où cela ne se serait pas produit. Ceux de mes collègues qui sont ici depuis plus longtemps que moi se rappellent probablement l'époque où le gouvernement aurait eu énormément de difficulté à faire adopter une mesure pareille parce que les travaux de la Chambre auraient été paralysés tant que les députés n'auraient pas su ce qu'il en était. Le projet de loi n'aurait pas été adopté parce que le débat se serait prolongé jusqu'à ce que le gouvernement s'engage à expliquer de quoi il s'agissait.

Cela m'amène à ce qui me préoccupe grandement et qui préoccupe de plus en plus de Canadiens. Je veux parler des attitudes qui caractérisent le gouvernement actuel et des effets adverses qu'elles ont aussi bien sur l'ensemble du régime parlementaire que sur l'estime que les Canadiens portent non seulement à leurs députés et à leur gouvernement mais aussi au régime parlementaire que nous devrions tous vénérer.

Dans les quelques minutes qui me restent je voudrais parler un peu de traits inquiétants et déplorables de ce gouvernement qu'il faut révéler à la population. Ils sont en fait connus des citoyens. Les Canadiens jugent le gouvernement et nous jugent nous, députés, d'après les manœuvres auxquelles le gouvernement se livre, comme dans le cas du projet de loi C-143.

A certains signes, nous constatons que le gouvernement n'est plus considéré comme étant digne de confiance. C'est cela ou de l'incompétence, ou les deux. C'est flagrant dans le projet de loi. Il suffit de retourner trois ou quatre mois en arrière, à l'exposé financier que le ministre des Finances a présenté à la Chambre. Vous l'avez déjà entendu dans ces débats. C'est tellement important, comme preuve de ce que j'essaie de dire, que je vais le répéter, pas pour vous, monsieur le Président, mais pour les 140 députés libéraux de l'arrière-ban, dont un seul est présent aujourd'hui. Le 27 octobre 1982, le ministre des Finances (M. Lalonde) déclarait dans cette Chambre et je cite la page 20081 du *hansard*:

• (1640)

Comme on le sait, monsieur le Président, le gouvernement sollicite actuellement une hausse de 4 milliards de dollars de son pouvoir d'emprunt dans le cadre des dispositions du décret permanent 72A. J'ai exposé les motifs de cette demande. J'ai également montré, à partir des estimations présentées, que de nouveaux pouvoirs d'emprunt seraient nécessaires avant la fin de l'exercice. Dans le budget que je me propose de déposer au début de 1983, je ferai de nouveau le point sur la situation financière de l'exercice, présenterai des estimations pour 1983-1984 et les années futures, avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

C'était donc un engagement de la part du ministre des Finances à déposer un budget et à présenter des estimations et des prévisions. Il concluait sa phrase.

... avant de demander le cas échéant de nouveaux pouvoirs d'emprunt.

Laissez-moi vous donner un autre exemple de ce manque de sincérité. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, (M. MacEachen) lorsqu'il était ministre des Finances, a comparu devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques le 31 mai 1982, il y a moins d'un an, et il a dit:

Je ne pense pas qu'il serait correct de demander à la Chambre l'autorisation d'emprunter des fonds supplémentaires sans avoir auparavant fait une mise à jour détaillée de la situation économique et financière.

Nous avons donc deux ministres des Finances qui déclarent à la Chambre et aux Canadiens qu'ils vont nous donner plus de renseignements avant de demander des pouvoirs d'emprunt supplémentaires. Et que se passe-t-il dans les faits? On nous

présente le projet de loi C-143 et toujours sans les renseignements promis. C'est ce genre d'attitude qui explique les sarcasmes dont sont parfois victimes le Parlement et les gouvernements. Cela s'applique tout particulièrement au gouvernement actuel. J'espère que, lorsque nous nous en serons débarrassés, les sarcasmes qui ont cours à l'heure actuelle au Canada disparaîtront.

Des voix: Bravo!

M. Halliday: Ce qui m'inquiète également, chez ce gouvernement, ce sont son arrogance, les mystères dont il s'entoure et son mépris total du Parlement. Je pourrais vous parler pendant des heures du mépris de ce gouvernement à l'endroit du Parlement au fil des ans, mais je ne pense pas qu'on puisse mieux l'exprimer qu'un éditorial que j'ai lu dans le numéro du 20 février 1983 de l'un des principaux journaux canadiens, le *Star* de Toronto. Ce journal n'est pourtant pas reconnu pour être un chaud partisan des progressistes conservateurs car il appuie bien souvent les libéraux. L'éditorial s'intitulait «Comment circonvenir la Parlement». Il décrivait la tentative du ministre des Finances d'obtenir de l'argent sans préciser l'utilisation qu'il entend en faire. Voici un extrait de l'éditorial:

... il serait tentant de considérer les raccourcis qu'il prend comme un mal nécessaire. Ce faisant, on saperait toutefois la suprématie du Parlement.

C'est parfaitement exact. Le gouvernement actuel n'a pas de respect pour la suprématie du Parlement. Voici la suite:

La conviction que ce sont les représentants élus du peuple—et non les mandarins du ministère des Finances—qui décident en fin de compte comment et combien nous dépenserons est un des pivots de notre démocratie.

C'est très vrai. Le gouvernement actuel a une autre caractéristique qui rabaisse le Parlement aux yeux des Canadiens. Le gouvernement est prêt à ne pas tenir compte du Parlement et à dénigrer le rôle des parlementaires pour répondre à ses propres besoins. Il faut admettre que c'est ce qu'il fait depuis 12 ans. Le gouvernement est parvenu à se faire réélire en agissant de la sorte.

Enfin, il y a la tromperie. Je crois que c'est un terme réglementaire. Le projet de loi C-143 n'est rien de moins qu'une tromperie. Comme l'a signalé mon collègue, il revient à une perception d'impôts différée auprès des Canadiens et des générations futures.

Je vois que vous êtes sur le point de vous lever, monsieur le Président, en guise de conclusion, je dirai que le gouvernement a trois sortes de défauts de personnalité qui sont responsables de la dévalorisation du Parlement et du cynisme dont font preuve les habitants de toutes les régions du pays.

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur le Président, depuis des années, nous voyons le gouvernement actuel gouverner sans tenir compte de la Chambre. Il promulgue des règlements par décret du conseil. On en entend beaucoup parler, mais je voudrais citer un exemple typique. Au début de la semaine, j'ai reçu un appel téléphonique d'un collectionneur d'armes à feu. Il m'a interrogé au sujet du projet de loi sur les armes à feu adopté par le Parlement. Je lui ai dit que j'ignorais tout d'un tel projet de loi. Nous avons découvert qu'il s'agissait d'un autre décret du conseil. C'est encore un exemple d'une mesure que l'on a sournoisement adoptée à la sauvette. Ces procédés sont indignes de la démocratie dont nous espérons pouvoir bénéficier encore au Canada aujourd'hui.